

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2023

Convocation du 7 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 14 septembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LINARD, LE MARREC.

Absents excusés : Mme Raphaëlle DESPLATS donne pouvoir à Mr Thierry LE MARREC
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Mr Dominique CHAPON
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Mr Michel COURCELLE

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mr Michel GUILLEUX
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 07/09/2023

Affichage : 14/09/2023

Secrétaire de séance : Mr Marc BERARDI

OBJET : AVENANT N°3 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DULOTISSEMENT DE LA GRANDE VARENNE A CHAUMONT D'ANJOU

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2014, la commune de Chaumont d'Anjou a confié à la Société Publique Local d'Aménagement (SPLA de l'Anjou,) l'aménagement et l'équipement d'un quartier d'habitat dénommé « la Grande Varenne » d'une superficie de 8.000 m².

Le Traité de Concession d'Aménagement fixant les modalités d'intervention de la SPLA de l'Anjou a été signé le 01 décembre 2014 reçu en Préfecture d'Angers le 1er décembre 2014 permettant de confier la réalisation de l'aménagement du quartier d'habitat dénommé « la Grande Varenne » pour une durée de 15 ans.

Ce Traité de Concession d'Aménagement est destiné à fixer les droits et obligations réciproques des parties notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur réalise ses activités sous le contrôle de la Collectivité Publique, à l'intérieur d'un périmètre d'opération, annexé au Traité de Concession d'Aménagement.

Accusé de réception en préfecture
049-200088923-20230911-DEL11092023050-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception Préfecture : 14/09/2023

Au 1er janvier 2016, la commune nouvelle de Jarzé Villages est créée par fusion des communes de Beauvau, Chaumont d'Anjou, Jarzé et Lué-en-Baugeois.

Par décision de son Assemblée Générale du 24 juin 2016 la SPLA de l'Anjou est devenue Alter Public.

Conformément à la mission qui lui a été confiée, ALTER Public, a réalisé les études opérationnelles qui lui ont permis, en accord avec la commune de Jarzé Villages, d'arrêter un schéma général d'aménagement et de réaliser les travaux d'aménagement du lotissement la Grande Varenne.

Un premier avenant au Traité de Concession d'Aménagement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2017. Celui-ci avait pour objet d'acter l'augmentation de la participation d'équilibre à hauteur de 25 000 € suite au changement de régime de TVA sur les sessions.

/...

Un deuxième avenant au Traité de Concession d'Aménagement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020. Celui-ci avait pour objet d'acter l'augmentation de la participation d'équilibre à hauteur de 82 000 € suite à la nécessité d'entreprendre des travaux de densification afin de permettre au bailleur social Maine et Loire Habitat de construire 3 logements locatifs sociaux en lieu et place des lots libres n°12 et 13.

Suite à la diminution des dépenses et au vu des l'avancement des travaux, le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2022 portant les dépenses et les recettes à 427 000 € HT fait apparaître une diminution de 20 000 € de la participation à la collectivité.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement afin de modifier le montant et les modalités de versement de la participation de la collectivité.

- Vu les articles L. 300-4, L. 300-5 du code de l'urbanisme,
- Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C) arrêté au 31 décembre 2022 présenté par Alter Public,
- Vu le Traité de Concession d'Aménagement signé en date du 1^{er} décembre 2014 entre la Commune de Chaumont d'Anjou devenue Jarzé Villages et la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public pour l'opération la Grande Varenne à Chaumont d'Anjou,
- Vu le présent Avenant n°3 annexé à la présente, considérant la modification du montant de la participation au Traité de Concession d'Aménagement et l'échéancier de versement,

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'Avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement tel que défini ci-dessus,**
- **Et autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer.**

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

